



Bulletin de préconisation n°16 du 16 septembre 2020

Réalisé par le : **CENTRE TECHNIQUE de l'Olivier**

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfedé, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, Coopérative la Balméenne, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2020>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT AINFOLIVE, rendez-vous sur cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Irrigation

En cas de stress hydrique, l'irrigation contribue à améliorer l'accumulation d'huile dans les olives. En fonction des dernières pluies relevées, ajustez la conduite des irrigations.



Mouche de l'olive



Risque élevé à très élevé. D'après les BSV du 16 septembre, le niveau de piégeage est toujours très important avec, selon les secteurs, des augmentations ou une stagnation des niveaux de population. Les conditions climatiques sont toujours favorables à l'activité de ponte des mouches.

Si ce n'est pas déjà fait, votre récolte doit absolument être protégée contre la mouche de l'olive. Pour vous aider à définir votre stratégie ou à renouveler vos traitements, consulter nos préconisations page suivante



Les maladies du feuillage (Oeil de paon et cercosporiose)

Risque modéré : D'après les BSV du 16 septembre 2020, un inoculum de ces maladies est certainement présent dans les vergers fortement touchés sur la période 2019- 2020 mais les symptômes sont actuellement peu visibles (phase d'incubation du champignon). Les conditions météorologiques deviennent de plus en plus favorables au développement de ces maladies,

Si ce n'est pas déjà fait, un traitement préventif à base de cuivre (Sulfate de cuivre ou oxyde cuivreux) doit être programmé rapidement pour limiter le risque de contamination.



Teigne de l'olivier

D'après les BSV du 16 septembre 2020, des **chutes de fruits encore verts et non touchés par la mouche ni par la dalmaticose** sont observés dans certains vergers. Il s'agit très probablement de **chutes dues à la teigne de l'olivier**. Il n'y a malheureusement **aucun moyen de lutte en ce moment, c'est lors de la floraison qu'il faudra être vigilant pour la prochaine campagne.**



IRRIGATION

👉 Climat :

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont diminué en région Sud Paca. Sur l'ensemble du territoire, les niveaux d'ETP sont compris entre 3 et 5 mm par jour. Des pluies significatives sont à signaler, plus particulièrement dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Pyrénées-Orientales. Localement, les pluies peuvent être supérieures à 10 mm dans l'Aude, le Gard et le Vaucluse.

Relevés météo du 6 septembre au 13 septembre 2020		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Cumul en mm sur la semaine	ETP	24	26	21	23	20	20	21	26	28	28	32	34
	Pluies	6	18	16	11	7	1	5	3	9	6	9	26
ETP moyenne en mm / j		3,4	3,7	3,0	3,2	2,8	2,8	3,0	3,7	3,9	4,1	4,6	4,9

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo).

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, des arrêtés de restriction d'usage des eaux superficielles ont été publiés dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche, du Vaucluse, des Alpes de Haute-Provence, des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

👉 Préconisation :

En cas de stress hydrique, l'irrigation contribue à améliorer l'accumulation d'huile dans les olives. En fonction des dernières pluies relevées, ajustez la conduite de vos irrigations :

Cumul des pluies du 28 au 30 août	Cumul des pluies au cours de la semaine dernière	Réduction des apports en eau à prévoir par rapport aux préconisations données dans le tableau suivant
Moins de 40 mm	Moins de 10 mm	Aucune réduction – suivre les préconisations
Moins de 40 mm	10 à 20 mm	Réduction de 20 à 30 %
Moins de 40 mm	20 à 40 mm	Réduction de 50 %
Plus de 40 mm	Moins de 10 mm	Réduction de 20 %
Plus de 40 mm	10 à 20 mm	Réduction de 40 %
Plus de 40 mm	20 à 40 mm	Suspension de l'arrosage

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Le tableau suivant indique les apports à prévoir en l'absence de pluies significatives :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,8	1,9	1,5	1,7	1,5	1,4	1,6	1,9	2,1	2,1	2,4	2,6
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 8 j (mm)	4,3	4,7	3,8	4,1	3,6	3,6	3,9	4,7	5,0	5,2	5,8	6,3
	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 11 j (mm)	7,1	7,7	6,2	6,8	5,9	5,8	6,3	7,6	8,2	8,5	9,5	10,3
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 11 jours (mm)		9	9	8	8	7	7	8	9	10	10	12	12

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 40 m² par défaut.

Sources données météo : CRIIAM Sud / SCP

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté à chaque arrosage doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.



MOUCHE

👉 Préconisation

A cette période de l'année :

- Vous devez **absolument avoir mis en place, sur votre verger, une stratégie de protection** de votre récolte (barrière minérale, insecticide ou stratégie combinée).
- L'efficacité du **piégeage massif** (pièges bouteilles et Attract&kill) **est souvent insuffisante** car l'attractivité des appâts alimentaires (phosphate d'ammonium...) diminue au profit de l'attractivité des olives. **Une diminution des captures dans les pièges alimentaires ne signifie pas toujours une diminution de l'activité des mouches dans le verger.**

Pour les olives vertes de table (Lucques...) :

Les conditions climatiques sont favorables à la **véraison (coloration) rapide** des olives. **Prévoyez de récolter dès que possible les olives en fonction de vos cahiers des charges** et des indications de vos confiseries (maturité, coloration).

Pour les olives à récolte plus tardive (picholine) maintenez votre stratégie de protection (voir ci-dessous)

Pour les olives à huile et autres olives de table :

Selon la date de votre dernière application, les précipitations enregistrées ces derniers jours et les prévisions météorologiques sur votre secteur les préconisations sont les suivantes :

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

- Stratégie barrière minérale seule ou combinée :

Date de votre dernière application	Précipitation enregistrées ces derniers jours	Prévisions météorologiques à 10 jours	Préconisations
< 15 jours	< 20 mm	Aucune précipitation prévue	Pas de renouvellement de la barrière minérale
< 15 jours	> 20 mm		Appliquer ou renouveler votre barrière minérale
Autres situations			
< 15 jours	< 20 mm	Des précipitations sont prévues	Appliquer un insecticide pour protéger votre récolte avant les précipitations puis appliquer ou renouveler votre barrière minérale après les précipitations
< 15 jours	> 20 mm		
Autres situations			

- Stratégie insecticide seule ou combinée : **Positionnez un adjuvant** en cas d'**augmentation notable des captures** de mouches dans vos pièges, en cas de **maintien d'un niveau élevé de captures** ou **pour protéger votre récolte avant les précipitations** dans l'attente de pouvoir renouveler votre barrière minérale.

Alternez les matières actives lorsque le cahier des charges l'autorise et **soyez attentif au Délais Avant Récolte (DAR)**.

Selon votre stratégie de protection contre la mouche, les produits utilisables sont les suivants :

Stratégie barrière minérale en AB ou en conventionnelle (Seule ou combinée avec des insecticides)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Agri nature Argical pro	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours en général sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent
Sokalciarbo WP Baikal WP	Kaolin 1000G/kg	1 ^{ère} application Puis 30 kg/ha	6	5	6	
Surround WP	Silicate d'aluminium		4	5	ND	

- Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite). **ATTENTION : le Talc est un produit de biocontrôle mais il n'est pas utilisable en Agriculture Biologique.**

- L'utilisation d'un **adjuvant bouillie insecticide** (Héliosol, Helioterpen Film...) est conseillée au moins lors des premières applications (optimisation de l'application et résistance au lessivage...). Les adjuvants Fieldor Max, Djeen, Squad et Hurricane se montrent moins efficaces. **NB : les adjuvants Héliosol, Escapade et Calanque sont retirés de la vente pour cet usage à partir du 7 août (possibilité d'utilisation jusqu'au 6 août 2021).**

Stratégie insecticide en AB (Seule ou combinée avec une barrière minérale)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Synéis appât	Spinosad à 0,02 %	1,2 l/ha	8*	5	6	Application localisée (10 % de la frondaison) Maximum de 30 litres de bouillie/ha Intervalle de 7 jours à 10 jours min entre les applications Stade d'application entre BBCH 71 et 85

*Passage de 4 à 8 applications autorisées suite AMM dérogatoire (Art 53) signé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation signée le 23/06/20.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Vous trouverez ci-après un lien d'une vidéo d'application du Synéis appât avec un matériel de traitement innovant : le « Family 30 » de chez Casotti, en cours de test par France olive à la station d'expérimentation SudExpe et utilisé par certains producteurs Français (Nyons, Alpes-Maritimes) : <https://youtu.be/CasotiFamily30 en action>

Stratégie Insecticide en conventionnelle (Seule ou combinée avec une barrière minérale)						
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques
Décis protech...	Deltaméthrine 15 g/l	0,083 l/hl	3	50	6	Réaliser les applications lorsque les captures augmentent dans les pièges Alterner les matières actives
Karaté zéon...	Lambda cyhalothrine 100 g/l	110 ml/ha	2	50	48	
Imidan 50 WG	Phosmet 500g/kg	1,5 kg/ha	2	50	24	Produit ovide et adulticide Acidifier l'eau de bouillie si nécessaire (ph recommandé = 5,5 à 6) Efficacité diminuée si forte chaleur (>25°C) et faible hygrométrie (<70%)



Maladies du feuillage

👉 Préconisation

Pour prévenir le risque de contamination, notamment dans les vergers fortement touchés par ces maladies, il faut **prévoir une application à base de cuivre dans les prochaines semaines**.

Nous vous rappelons que la couverture cuprique n'est que préventive, et qu'elle doit donc être mise en place avant que les conditions soient favorables aux contaminations.

Sur cette période, privilégiez le **Sulfate de cuivre** ou l'**oxyde cuivreux** pour leur persistance (libération lente des ions cuivre) et leur résistance au lessivage. Traitez à la **dose minimum de 1 kg de cuivre métal par ha** (cf cahier de l'oléiculteur page 3 pour calculer la dose de cuivre métal appliquée).

Ce traitement peut être associé à l'application d'une barrière minérale (argile kaolinite calcinée) pour lutter contre la mouche de l'olive. Pour optimiser l'efficacité de votre application et limiter le lessivage par les précipitations n'hésitez pas à ajouter un adjuvant à votre bouillie fongicide.

Pour connaître les produits et les doses autorisés, consultez le **cahier de l'oléiculteur 2020**.

<https://franceolive.fr/2020-Cahier-de-l-oleiculteur-france-olive.pdf>

Pour avoir les éléments sur le lissage des doses de cuivres (sur 7 ans), consultez l'**Infolive n°15**

<https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2020/09/InfOlive-certiphyto-n%C2%B015.pdf>



La teigne de l'olivier



Crédit photo : C. Pinatel

Certains d'entre vous ont probablement constaté une chute de fruits encore verts, et non touchés par la mouche ni par la dalmaticose. Il s'agit très probablement de chutes dues à la teigne, dont les chenilles sortent des noyaux en cette saison en forant un trou à proximité du pédoncule, ce qui le fragilise et provoque sa rupture (photo ci-joint). **Il n'y a malheureusement aucun moyen de lutte en ce moment, c'est lors de la floraison qu'il faudra être vigilant pour la prochaine campagne.**